

Questions au Feuilleton

a) et b) Dépenses du gouvernement fédéral à l'appui du programme de recherche et de développement de l'Énergie atomique du Canada Limitée et des fonctions de réglementation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique:

(en millions de \$)	
1970-71	76.6
1971-72	89.5
1972-73	87.0
1973-74	96.3
1974-75	97.9
1975-76	107.6
1976-77	115.5
1977-78	140.6
1978-79	133.5
1979-80	137.5
1980-81	147.3
1981-82	173.2

Notes:

1. Exclut 822.7 millions de dollars en affectation de crédits additionnels pour la remise des prêts consentis aux usines d'eau lourde.

2. Exclut 87.531 millions de dollars en dépenses budgétaires pour couvrir la radiation de la dette de Gentilly I.

3. Exclut 85.491 millions de dollars en dépenses budgétaires attribuables à la remise de l'intérêt sur les réacteurs de Gentilly I et de Douglas Point.

4. Exclut 25.239 millions de dollars en dépenses budgétaires attribuables à l'amortissement du réacteur NRU.

5. Indique la recherche thématique (c'est-à-dire la recherche liée aux activités de la C.C.E.A., y compris des garanties spéciales).

c) Pendant les années en question, il y a eu trois ventes à l'étranger qui ont été appuyées par des crédits de la Société pour l'expansion des exportations (SEE). Chaque vente a impliqué des arrangements de financement concessionnel qui pourraient être considérés comme un élément de subvention. Le calcul du montant précis des véritables «subventions» versées pour des activités de marketing à l'étranger nécessiterait la divulgation de données cotées confidentiel-commercial.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question n° 4927—M. Mazankowski:

1. Existe-t-il un Comité consultatif de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement ou frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas, à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du Comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):

1. Oui. (Voir ci-après).

2. a) Le Comité conseille l'Office sur les questions liées au commerce du poisson, de ses produits et de ses sous-produits, questions que lui soumet le conseil d'administration.

b) Prix payés aux pêcheurs; subventions au transport; exemption de la taxe sur le carburant; contrôle de la qualité et construction de postes d'expédition du poisson.

c) Il y a eu deux réunions. Le Comité doit se réunir à la demande du conseil de l'OCPED.

d) Advisory Committee Newsletter, juillet 1982 et janvier 1983.

a)	b) (i)	b) (ii)	c)
Membres actuels	Expérience et compétence	Durée de la nomination	Rémunération depuis la date de la nomination
M. C. DeAlexandra	Pêcheur commercial	2 ans 29 janv. 1982	\$2,214.65
G. A. Bird	Pêcheur	2 ans 29 janv. 1982	1,635.10
B. C. Buckley	Pêcheur commercial	2 ans 29 janv. 1982	0
J. W. Corman	Pêcheur/trappeur	2 ans 29 janv. 1982	2,019.78
B. Lyall	Gérant général suppl., Coopérative Ekoloktotiak	2 ans 29 janv. 1982	1,532.04
W. M. Kennedy	Pêcheur entrepreneur à son compte	2 ans 29 janv. 1982	803.89
T. Paupanekis	Président du syndicat des pêcheurs de Norway House	2 ans 29 janv. 1982	1,787.43

(Honoraires du président: \$100 par jour plus les frais de déplacement).

(Honoraires des membres: \$50 par jour y compris le temps consacré au déplacement).

Le Comité compte 8 sièges vacants.

d) Aucun autre financement direct n'est fourni; cependant, certains frais de secrétariat (fournitures, papeterie, etc.) sont supportés par l'OCPED.

[Traduction]

M. Evans: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Forreall: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Depuis presque toujours on répond aux questions marquées d'un astérisque le plus rapidement possible, généralement dans les 48 heures, et lorsqu'elles sont quelque peu difficiles, dans les trois au quatre jours qui suivent.

Or, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 5038 le 21 septembre dernier et nous sommes maintenant le 13 octobre. Il y a une semaine ou dix jours de cela, j'ai demandé au distingué secrétaire parlementaire s'il pouvait se pencher sur cette question si ce n'est pour ne pas donner l'impression qu'il désire éviter de répondre à la question, pour préserver au moins la tradition et le bon droit. Je me demande s'il l'a fait.